

Les bénédictins lorrains et les évêques de Toul

Claude FALTRAUER,
docteur en histoire moderne, Université Lyon 2 Lumière,
chercheur associé au CRULH, université de Lorraine
professeur d'histoire-géographie au lycée Alfred Mézières de Longwy

Née en 1604 de l'union de deux abbayes, Saint-Vanne de Verdun et Saint-Hydulphe de Moyemoutier, la congrégation lorraine a une histoire riche¹.

Au moment de la réforme, plusieurs abbayes vannistes sont déjà quasiment millénaires. Certaines d'entre-elles revendiquent cette ancienneté et les privilèges qui y sont attachés. Néanmoins, l'absence de régularité dans les siècles précédents la réforme et les soubresauts de l'histoire, tant politique que religieuse – affrontement entre France et Lorraine, réforme tridentine – ont fait que le territoire lorrain s'est affirmé comme une terre de catholicité. Entre les évêques lorrains, le pouvoir politique et les grandes abbayes se sont nouées des relations complexes où deux formes d'autorité religieuse parfois s'affrontent mais aussi savent occasionnellement collaborer. Nous allons nous intéresser plus particulièrement aux relations entre les évêques de Toul et la congrégation Saint-Vanne et Saint-Hudulphe.

I- Le rôle des évêques toulois dans la réforme vanniste

1) Une volonté épiscopale

Terre de naissance de la congrégation, les maisons de la province de Lorraine y entrent très tôt. Cela est animé par une volonté de restauration spirituelle lorsque le commendataire est un évêque soucieux d'appliquer les prescriptions du concile de Trente. Les premières adhésions tiennent aux personnalités de deux évêques de Toul et abbés commendataires de plusieurs des abbayes concernées : le cardinal Charles de Lorraine et Jean des Porcelets de Maillane. Le premier est à l'origine de la réforme monastique qu'il soutient et impose quelque fois de manière forte. En 1587, c'est le cardinal Charles de Lorraine qui est pourvu de l'abbaye de Saint-Mihiel par élection suivant une ferme recommandation de son père, le duc Charles III. Tâche allant avec son titre de légat du pape, le cardinal Charles convoque en 1594, à Saint-Mihiel, tous les abbés et prieurs bénédictins en vue de la réforme de leurs maisons. Seuls quatre prieurs et autant d'abbés répondent à l'appel. Il est vrai que guerre et épidémies ravagent alors la Lorraine. C'est en 1605, qu'il fait entrer son abbaye de Saint-Mihiel dans la toute nouvelle congrégation vanniste, prêt pour cela à avoir recours à la force car cela ne se fait pas sans heurts. A la mort d'Henri de Lorraine en 1626, c'est Nicolas-François, évêque de Toul, qui est élu abbé de Saint-Mihiel par la volonté du duc².

Son successeur se révèle encore plus zélé. Jean des Porcelets de Maillane, évêque de Toul (1607-1624) se montre un ardent défenseur de la cause religieuse en Lorraine, déjà comme soutien de l'université jésuite de Pont-à-Mousson et par la création d'un séminaire.

En 1610, Jean des Porcelets de Maillane introduit la réforme à l'abbaye Saint-Mansuy de Toul dont il fait reconstruire les bâtiments et à laquelle il lègue nombre de tableaux³. A Saint-Epvre de Toul, il est en butte à Jean de Tavagny, abbé du lieu qui finit par accepter la réforme. Pourvu de Saint-Avold, il y fait aussi entrer la réforme en 1607 même si son application concrète prend beaucoup de temps. L'année précédente, c'est l'abbaye de Longeville qui a rejoint la congrégation et en 1612, c'est au tour de Bouzonville de s'affilier après l'intervention du duc de

¹ C. FALTRAUER, *Bénédictins en Lorraine*, Haroué, éditions Gérard Louis, 2017

² E. MARTIN, *Histoire des diocèses de Nancy, Toul et Saint-Dié*, 3 vol., Nancy, A. Crépin-Leblond, 1900-1903, tome 2 p. 87-88

³ P.-E. GUILLAUME, "Notice sur l'abbaye de Saint-Mansui-lès-Toul", *Mémoires de la Société d'Archéologie Lorraine*, 3^e série, VII^e volume, Nancy, Crépin-Leblond, 1879, p. 8

Lorraine Henri II. Néanmoins, Jean des Porcelets de Maillane est confronté à l'exemption revendiquée par certaines maisons comme l'abbaye de Senones qui est en terre étrangère, la principauté de Salm. En effet, en 1612 quand son adhésion est souhaitée par l'évêque de Toul, l'abbé Lignarius est à Rome pour un long procès et les religieux ne veulent rien faire sans son consentement. Motif bien pratique pour conserver leur style de vie du moment alors que les abbayes voisines sont déjà réformées. Finalement, après six ans, en 1618, la réforme est introduite avec l'accord des seigneurs du ban de Senones dont les comtes de Salm protestants qui s'y sont longtemps opposés. L'évêque de Toul donne les lettres patentes pour le retour des religieux réformés le 26 mars 1618⁴.

Au Saint-Mont, la situation diffère légèrement puisque c'est l'abbesse de Remiremont, issue de la famille ducal, Anne-Catherine de Lorraine, qui fait partir les derniers chanoines réguliers de Saint-Augustin pour les remplacer par des bénédictins. Les chanoinesses qui ont déjà réussi à faire avorter les vellétés de réforme de leur abbesse désireuse d'un retour à une plus grande rigueur conforme à la règle de Saint-Benoît, font autant que possible obstruction à ce projet. Néanmoins, là, la congrégation peut compter sur l'appui de l'évêque de Toul, toujours le même, Jean des Porcelets de Maillane pour s'y établir⁵. De plus, le prieuré leur permet d'asseoir à la fois leur primauté historique sur la région et d'autre part d'être dotés d'un relais sûr entre les grandes maisons de Lorraine et celles de Franche-Comté, entre Moyennoutier-Senones et Luxeuil.

Autre type de relation due au contexte de la fondation tardive, l'abbaye Saint Léopold de Nancy est acceptée par l'évêque de Toul en 1706. Mgr François Blouet de Camilly se réserve le fait de bénir la nouvelle église, de visiter pastoralement le monastère et autorise l'abbé à porter mitre et crosse uniquement dans son église même s'il est bien précisé que l'abbé de Saint-Léopold est élu par le chapitre général ou le président ou les définiteurs de la congrégation à laquelle le monastère appartient pleinement⁶.

Dans les premiers temps de la réforme, les religieux réformés doivent vivre dans la même abbaye que les religieux d'ancienne observance et leurs modes de vie totalement décalés ne sont pas des plus aisés à faire cohabiter. Il apparaît donc souvent nécessaire de construire ou aménager de nouveaux bâtiments pour l'un ou l'autre parti. Des travaux de première urgence sont réalisés pour accueillir dans de meilleures conditions, les religieux réformés. Ainsi, à Saint-Mihiel, des travaux de remise en état de l'abbaye commencent très rapidement après l'introduction de la réforme vanniste grâce aux libéralités de l'évêque réformateur, Jean des Porcelets de Maillane même si l'ensemble de la somme promise tarde à arriver. Toujours le même, agissant cette fois dans sa ville épiscopale, fait entièrement rebâtir l'abbaye Saint-Mansuy en l'intégrant à la congrégation au début du XVII^e siècle. Les bâtiments s'organisent alors à l'emplacement de l'ancienne église détruite au siècle précédent. "Un vaste réfectoire, des appartements et des galeries occupèrent l'emplacement du chœur de l'église et peut-être celui de l'oratoire primitif. La grande nef, entièrement rasée, devint une cour. Des cryptes ou caves sont établies sous les bâtiments nouveaux. L'ancien réfectoire ogival sert d'église"⁷. Par contre, aucune reconstruction d'importance n'est signalée dans l'autre abbaye de Toul, Saint-Epvre. A Saint-Avold, il entreprend la reconstruction intégrale du monastère pour y loger les religieux vannistes. Ce chantier porte sur l'église abbatiale qui est remise à neuf, le cloître avec dortoir, réfectoire et lieux conventuels⁸.

⁴ A. CALMET, *Histoire de l'abbaye de Senones*, publiée par F. DINAGO, Saint-Dié, L. Humbert, 1878-1880, p. 33-35

⁵ Archives nationales, 4 AP 82, état des monastères, p. 318

⁶ Archives départementales de Meurthe-et-Moselle, H 17

⁷ C.-V. VANSON, *La crypte de Saint-Mansuy. Notice historique et archéologique*. Nancy, Vagner, 1885, p. 16

⁸ J.-C. ECKER – R. MAURER, *Saint-Avold, cité d'art ?*, 2 vol., Boulay, imprimerie Léon Louis, 1976 et 1977

2) Une pratique pastorale

Les ordres religieux cloîtrés ne le sont pas tous au sens actuel du terme. En Lorraine, les fils de saint Benoît mènent une vie pastorale parfois importante bien que ce ne soit pas leur vocation première⁹. Ainsi, les vannistes exercent la charge curiale dans plusieurs paroisses des diocèses lorrains. Bien évidemment dans leurs territoires de nul diocèse mais aussi dans plusieurs paroisses attenantes à leurs maisons. En effet, les abbayes de la congrégation possèdent de nombreux prieurés non manuels. Là, les religieux exercent la charge paroissiale y compris dans des cités importantes comme la paroisse Notre-Dame de Bar-le-Duc ou encore la paroisse Saint-Christophe de Neufchâteau. Les vannistes desservent dix-sept cures extérieures dans leur province de Lorraine sur vingt-neuf au total dans la congrégation. De plus, certaines maisons desservent aussi de manière récurrente des chapelles champêtres à l'occasion d'un pèlerinage local ou pour y préserver l'office, une à deux fois par semaine. Dans ces charges curiales, les religieux donnent généralement satisfaction aux villageois même si certains évêques auraient préféré les voir s'en retirer comme Mgr Drouas de Toul mais il a d'autres motivations que celles purement pastorales car il entre régulièrement en conflit avec les religieux notamment à propos de leur fort penchant janséniste. En 1780, le chapitre général prescrit à chaque monastère de veiller avec un soin particulier à la célébration des fêtes locales qui se déroulent avec le concours des populations. Cette réglementation s'applique en particulier aux sanctuaires de la congrégation qui sont des lieux de pèlerinages fréquentés comme les prieurés de Saint-Nicolas-de-Port ou le Saint-Mont. Dans le cadre de ces offices, bon nombre de fidèles s'adressent aux bénédictins pour recevoir le sacrement de pénitence mais la confession ne peut être entendue que par les religieux qui ont été expressément approuvés par l'évêque diocésain. Hormis les titulaires de cures et les vicaires, un religieux par monastère, trois ou quatre dans les grandes abbayes, possèdent cette autorisation. Ils assistent ordinairement les curés, les veilles de fêtes lorsqu'il y a affluence aux confessionnaux.

A l'opposé, la présence des bénédictins aux côtés d'une paroisse qui ne dépend pas d'eux peut apporter nombre de tracas voire de procès et, en la matière, les exemples ne manquent pas que ce soit à Saint-Mihiel, Le Breuil ou à Saint-Avold. L'influence que peuvent exercer sur les âmes ces directeurs de conscience officieux, rend les évêques prudents dans leur choix et ce n'est pas sans réticence que certains d'entre eux consentent à autoriser les vannistes, toujours suspects pour leurs opinions jansénistes. A Toul, Mgr Drouas se félicite en 1786 de la faible part prise par les bénédictins dans le ministère de la confession. Notons, qu'une fois accordée, la permission peut être brutalement retirée.

Lorsque leur autorité, leur juridiction est reconnue (ou tolérée), les abbés n'œuvrent que peu comme des évêques en opérant ce qui est pourtant de leur compétence, des visites pastorales qui seraient l'occasion de mesurer leur implication dans le mouvement de la contre-réforme puis de la réforme catholique. Dom Calmet s'y emploie quelque peu et plusieurs documents subsistent pour en témoigner. Il visite ainsi à deux reprises de manière assez rapide, les paroisses de son district en 1730 et en 1749. A la suite de ces visites, il publie des *Règlements, avis et ordonnances* à destination des curés et vicaires dans lesquels il recommande l'usage du catéchisme de Besançon et éventuellement de celui de Toul avant de faire imprimer son propre catéchisme vers 1760 ce qui est révélateur des divergences entre les prélats toulois et le bénédictin vanniste puisque, même le très prudent dom Calmet participe à cette lutte d'influence.

⁹ Pour davantage de précisions sur la vie liturgique et les actions pastorales des bénédictins vannistes voir FALTRAUER, *op cit*, p.- 45-56

II- Des relations complexes

1) La vie intellectuelle bénédictine et les évêques de Toul

L'ordre bénédictin est connu pour sa tradition intellectuelle inscrite en Lorraine depuis les origines des maisons et contribuant à leur aura. Ainsi les X^e et XI^e siècles voient fleurir les écoles monastiques destinées certes aux futurs religieux, mais aussi aux populations locales. Les abbayes toulaises constituent avec Moyenmoutier et Saint-Mihiel, de précoces foyers d'érudition. Plusieurs de ces écoles monastiques vont traverser les siècles et être poursuivies par les vannistes à Saint-Avold et Senones notamment, mais aussi dans leur propre réseau interne puisque le collège de Breuil destiné à la formation des religieux, accueille plusieurs garçons de Commercy et ses environs. Cette ouverture se retrouve à Moyenmoutier dont les bénédictins proposent au nouvel évêque de Saint-Dié le transfert de la classe des humanités de leur noviciat dans sa ville épiscopale et de l'y entretenir à leurs frais. Finalement, Saint-Dié refuse.

Quand le jansénisme se fait jour dans la congrégation, l'évêque de Toul apparaît comme utilisé par les bénédictins contre les augustins et les franciscains comme c'est le cas à Bar. Jacques de Fieux (1676-1687), docteur en Sorbonne, est marqué par Bérulle et l'Ecole française, animé de l'esprit de la contre-réforme dans sa version la plus austère : volonté de réforme du clergé, rigorisme moral et retour aux sources en sont les traits marquants. Ses statuts synodaux sont empreints de rigueur contre la morale relâchée. Les jansénistes bénédictins, dom Hennezon et dom Monnier montent une propagande efficace sur ce thème et semblent donc rejoindre les préoccupations de l'évêque. La polémique sur les thèmes de la pénitence y prend des tours agressifs et les bénédictins s'en plaignent à l'évêque en faisant de la lutte contre le jansénisme une obstruction aux volontés du prélat toulais.

Avec l'évêque suivant, Henri-Pons de Thiard de Bissy(1687-1704) les choses évoluent. Si, à son arrivée, ses sympathies jansénistes font le bonheur des bénédictins et du prémontré Charles-Louis Hugo (pas encore abbé d'Etival), cela ne dure pas. Pourtant, dom Alliot, abbé de Moyenmoutier parle devant l'évêque et un groupe d'ecclésiastiques réunis à l'église Saint-Léon de Toul. L'évêque prend alors des décisions proches du quésnellisme¹⁰. C'est en 1703 que le changement d'attitude s'opère, et plus encore quand il est nommé évêque de Meaux. Il opère alors un revirement total. Son successeur François Blouet de Camilly (1706-1723) se montre encore plus politique et louvoyant.

Toujours en lien avec le jansénisme, après une période de relative accalmie, c'est Scipion-Jérôme Bégon (1723-1753) qui est chargé de mettre au pas la congrégation sur ordre de la cour de France. Après, la tentative d'une diète par dom Calmet alors président qui échoue, une lettre de cachet transfère de Luxeuil à Toul le chapitre général de 1730 au cours duquel la bulle *Unigenitus* doit être acceptée par la congrégation sans condition. Le chapitre s'ouvre en avril 1730 et après un discours de dom Calmet appelant à l'unité et à montrer l'attachement de la congrégation à l'Eglise romaine et sa soumission au roi, l'évêque de Toul, commissaire de ce dernier, demande la signature du formulaire et de la bulle. Le tiers de l'assemblée refuse et se trouve donc exclue. Après des conférences, quelques-uns rejoignent le mouvement mais, finalement Bégon fait marche arrière et se contente d'une adhésion verbale. C'est la province de Champagne qui se montre le plus vindicative et réfractaire à toute conciliation.

2) Des liens pourtant anciens

Ces relations compliquées ne l'ont pourtant pas toujours été si nous remontons un peu l'histoire pour observer ce qui se passe dans la ville épiscopale. Une seule communauté est bien établie au début du VIII^e siècle, celle de l'abbaye Saint-Epvre. Attestée au début du VII^e siècle en tant qu'*ecclesia*, elle abrite le tombeau de l'évêque Aper (VI^e siècle). La seconde dédicace à Saint-Maurice d'Againe suggère qu'un monastère a pu s'y développer très tôt, dès le VII^e siècle, voire

¹⁰ L. JEROME, "La vie intellectuelle dans une abbaye lorraine aux XVII^e et XVIII^e siècles" *Mémoires de l'Académie Stanislas 1910-1911*, Nancy, Berger-Levrault, 1911, pp. XLVII-LXXXIII,

le milieu du VI^e siècle. Dans ce dernier cas, elle aurait été fondée par saint Epvre puis achevée par son successeur Albaut. L'évêque Antimonde (dernier tiers du VI^e siècle) aime à s'y retirer et contribue à son embellissement mais c'est là presque tout ce qu'il est possible de savoir sur cette antique maison dont l'histoire ne devient vraiment sûre qu'au début du IX^e siècle¹¹.

Des moines y sont attestés sous l'épiscopat de Frothaire (813-847). Ce dernier y applique les réformes du concile d'Aix probablement dans les années 820. Il lui adresse ainsi une charte de réforme, copiée par Mabillon d'après l'original aujourd'hui perdu. Il s'y lit ainsi : "C'est pourquoi nous avons décidé de mettre à la tête de cette communauté un abbé qui puisse la diriger selon la règle de saint Benoît et la faire progresser utilement"¹². Ainsi, l'évêque conserve le contrôle de cette importante maison. L'évêque Brunon l'enrichit et fonde plusieurs prieurés. Ainsi vers 1130, ce même évêque lance une souscription pour rétablir le monastère. "Tout le monde se fit un plaisir d'y contribuer [...] depuis l'empereur"¹³. Les XI^e et XII^e siècles sont une période riche au plan intellectuel pour l'abbaye toulouise. L'école de Saint-Epvre attire des professeurs réputés qui forment des élèves doués. Mais c'est aussi un centre d'écriture avec un *traité sur l'antéchrist* par Adson dédié à Gerberge, épouse du roi de France Louis IV Outremer. Puis, vers 1200, un religieux toulouais livre le récit épique à l'origine du Roman de Renart, l'*Echasis cujusdam captivi*.

L'abbaye Saint-Epvre connaît une période de grandes difficultés au début du XIII^e siècle. En effet, l'abbé Garin est en conflit avec l'évêque de Toul, Eudes de Sorcy qui est agressé par les religieux en plein synode. L'évêque tente sans succès de déposer l'abbé récalcitrant qui lui succède sur le siège épiscopal en 1228 sans qu'il puisse s'y maintenir longtemps. Alors que les troubles à la tête de l'Eglise ont semé la confusion, les mœurs monacales se trouvent bien relâchées. En 1422, l'abbé de Saint-Epvre, Thierry d'Ogéville, rassemble vingt-deux de ses confrères lorrains à Toul afin de remédier à cet état de fait. Réunis dans la cathédrale, c'est l'évêque Henri de Ville qui préside leur chapitre au nom du pape. Malheureusement, cette louable initiative ne rencontre que fort peu d'échos¹⁴.

L'église Saint-Pierre où repose le premier évêque de Toul, saint Mansuy, est confiée à son origine à des clercs. L'évêque Gauzelin les remplace en 947, par des religieux bénédictins de l'abbaye Saint-Epvre de Toul. L'abbaye elle-même n'est véritablement fondée qu'en 965 par saint Gérard, évêque de Toul qui en nomme le premier abbé, Adam, moine de Saint-Epvre. A la fin du premier tiers du XIII^e siècle, l'abbaye est en pleine décadence et l'évêque de Toul, Roger d'Ostenge de Marcey, y fait venir Guillaume, prieur de Flavigny. Après huit années, la discipline y est pleinement rétablie et les bâtiments, église comprise, sont remis en état. Les siècles se succèdent et les incendies aussi, souvent par fait de guerre. C'est le cas en 1378 puis en 1552 lors du siège de la ville par Charles Quint. Ainsi, les travaux faisant suite au premier incendie se sont-ils achevés en 1448, financés par des quêtes dans tout le diocèse. Au début du XVI^e siècle, une rénovation partielle des bâtiments claustraux est entreprise par l'évêque de Toul Hugues des Hazards, par ailleurs abbé commendataire de l'abbaye. De fait, le monastère est, pendant plusieurs dizaines d'années, uni à la mense épiscopale toulouise. Il faut attendre que l'évêque Jean des Porcelets de Maillane, également abbé de Saint-Mansuy en entreprenne la totale reconstruction pour que le monastère soit à nouveau réhabilité. Il l'est à cette occasion doublement puisqu'il entre alors dans la congrégation de Saint-Vanne et Saint-Hydulphe.

¹¹ B. PICART, *Histoire ecclésiastique & politique de la ville et du diocèse de Toul*, Toul, A. Laurent, 1707, p. 228

¹² M. GAILLARD, *D'une réforme à l'autre (816-934), les communautés religieuses en Lorraine à l'époque carolingienne*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2006, p. 160

¹³ A. CALMET, *Histoire ecclésiastique et civile de la Lorraine*, 7 tomes, 2^e édition, Nancy, A. Leseure, 1745-57, rééd., Paris, Le Palais Royal, 1973, tome II, col. 159

¹⁴ MARTIN, *op cit*, p. 389

L'abbaye Saint-Mansuy, avec son revenu annuel de 20 000 livres est, dans ses dernières décennies, donnée par le roi de France à des conseillers de son entourage. Ainsi, Jean-François Boyer, évêque de Mirepoix et chargé de la feuille des bénéfices ecclésiastiques s'en démet en 1745 et aussitôt c'est l'évêque de Mâcon, ancien agent du clergé de France, Henri-Constant de Lort de Sérignan de Valras qui en est pourvu en échange de l'abbaye de Préaux au diocèse de Lisieux qui est alors mise en économat. Il la conserve jusqu'à sa mort en 1763. Puis, après deux ans de vacance, le nouvel abbé commendataire est nommé. Il s'agit de Louis Augustin, docteur en Sorbonne, conseiller d'Etat après avoir été conseiller au Parlement de Bordeaux. Son frère n'est alors autre que le contrôleur général des finances. Il doit cependant se démettre de cette charge au profit de l'évêque de Toul nouvellement nommé qui reçoit Saint-Mansuy pour laisser démembrer son diocèse. Il s'agit d'Etienne-François-Xavier de Champorçin en 1775. En 1779, le président de la commission des réguliers fait supprimer le titre abbatial au profit de la mense épiscopale. C'est probablement une compensation à la perte de nombreuses paroisses après l'érection des évêchés de Nancy et Saint-Dié. Cette suppression est accordée par bulle pontificale du 16 septembre 1777. Les lettres patentes de confirmation arrivent en juillet 1779 avant d'être enregistrées au Parlement de Metz en août suivant. Elle entre en vigueur à la mort du dernier abbé¹⁵.

III- Le politique et ses répercussions

1) Les abbayes, bases d'un nouveau diocèse lorrain ?

Peu à peu, les territoires évêchois sont assimilés et deviennent véritablement français avec un parlement établi à Metz en 1633 puis la nomination d'un intendant en 1637. A la paix de 1648, l'Europe reconnaît à la France la possession des Trois-Évêchés, officialisation d'un état de fait déjà bien réel depuis la chevauchée d'Alsace et l'annexion par la France des Trois-Evêchés en 1552.

Parmi les incidences de cette intégration, se trouve le fait que la Lorraine ne dispose plus d'évêque sur son territoire. De plus, la France fait appliquer dans les Trois-Évêchés le concordat de 1516 donnant au roi la nomination des évêques, et non plus le concordat germanique laissant au chapitre l'élection de l'évêque. L'influence qu'avait la maison ducal de Lorraine sur ces derniers lui permettait d'assurer les sièges épiscopaux à ses proches ou à ses cadets ce qui devient quasiment impossible. En effet, un indult d'Alexandre VII daté du 11 décembre 1664 accorde au roi le droit de nommer aux sièges de Metz, Toul et Verdun ; puis, le 23 mars 1668, un bref de Clément IX étend ce pouvoir à tous les bénéfices relevant du Saint-Siège. Cette situation d'un territoire ducal dont le spirituel est contrôlé par des prélats français n'est pas tolérable pour le duc Léopold. Certes, il existe depuis 1602 un chapitre primatial à Nancy avec un primat de Lorraine mais ce n'est pas un évêque. Léopold se lance dans la bataille avec fermeté et soutient les désirs d'exemption des abbayes vosgiennes alors que les évêques français se plaignent de ne pas pouvoir visiter nombre de maisons religieuses ou de voir les prêtres désobéir et cela sans compter la Cour souveraine de Lorraine qui accapare les affaires religieuses des territoires des duchés. L'histoire devient alors un prétexte. Elle est utilisée à des fins politiciennes, afin de montrer l'indépendance lorraine et tout particulièrement celle, spirituelle, de ces grands bans monastiques vosgiens.

Eloignées des centres de décision tant religieux que politiques, les abbayes de la montagne vosgienne (les vannistes de Moyenmoutier et Senones, les chanoines de Saint-Dié, les chanoines réguliers de Domèvre, Autrey et Chaumousey, les dames nobles de Remiremont) forment déjà un ersatz de diocèse lorrain. Les saints des origines sont alors mis à contribution et deviennent un argument politico-religieux servant à appuyer notamment les prétentions

¹⁵ GUILLAUME, *op cit*, et A. BENOIT, "Notes sur les deux derniers abbés commendataires de l'abbaye Saint-Mansuy de Toul", *Journal de la Société d'Archéologie Lorraine*, 22^e année, 1872, Nancy, Crépin-Leblond, 1872, p. 70-72

ducales à la création d'un véritable évêché lorrain. En effet, par le statut de leurs fondateurs respectifs relu par les vannistes, par l'exemption de leurs terres, ces abbayes sont hors de tout diocèse. Ainsi, si un nouveau diocèse se crée en Lorraine sur les bans de ces grandes maisons, il ne l'est pas au détriment d'un évêché existant. Pour augmenter cette présence religieuse, il convient de montrer que les fondateurs ont bénéficié de privilèges impériaux ou royaux les mettant hors de toute juridiction. De plus, la sainteté et les miracles accomplis par ces mêmes fondateurs montrent bien la volonté divine de marquer leurs territoires d'une empreinte religieuse certaine. Les religieux sont alors rejoints par le pouvoir politique qui, au tournant des XVII^e et XVIII^e siècles, met les saints et les historiographes au service de l'identité lorraine¹⁶. Les premiers abbés des grands monastères de la montagne vosgienne sont présentés comme étant abbés et évêques de ces territoires. C'est ainsi qu'au tout début de l'époque moderne, naît le concept de croix sacrée de Lorraine ou des Vosges avec les cinq grandes abbayes au pied du Donon qui servent de base au projet longtemps différé de diocèse lorrain. D'ailleurs au début du XVIII^e siècle, cette idée d'une croix géographiquement marquante d'un territoire est encore reprise par les abbayes du lieu.

Par le traité de Paris du 19 janvier 1718, le duc Léopold cède plusieurs cités et places-fortes à la France suite au traité de Ryswick et se voit obligé de renoncer à ses droits sur les abbayes toulouses Saint-Epvre et Saint-Mansuy car les juristes français considèrent ces dernières comme des faubourgs de Toul alors que la première dépend de la prévôté lorraine de Gondreville et la seconde de la prévôté barroise de Foug... Cela intervient après que dom Belhomme, abbé de Moyenmoutier jugé pro-français, ait été envoyé en mission à Strasbourg pour concilier les intérêts du duc et du roi.

Parmi les éléments auxquels s'attachent les historiens de la congrégation de Saint-Vanne et Saint-Hydulphe, figure l'autorisation pontificale de porter les ornements épiscopaux. Si cela n'est en rien extraordinaire, cela témoigne tout-de-même d'une certaine fierté et d'un souci d'indépendance de toute tutelle épiscopale. Ce sont ainsi plusieurs grandes maisons qui bénéficient au cours des XIV^e et XV^e siècles de cette autorisation à l'instar du prieuré de Flavigny mais aussi des abbayes de Senones, Moyenmoutier, Longeville-les-Saint-Avold, Munster et plus tard, Saint-Léopold. Au-delà de l'aspect honorifique, ce privilège témoigne d'une reconnaissance par l'autorité romaine d'une certaine primauté entre des maisons a priori équivalentes. Le XVIII^e siècle va être marqué par le nouveau statut de certains abbés de la croix sacrée des Vosges, celui d'évêque *in partibus infidelium*. Ce n'est probablement pas par hasard que les ecclésiastiques qui soutiennent Léopold, font carrière dans les maisons vosgiennes comme Charles-Hyacinthe Hugo, abbé d'Etival et évêque de Ptolémaïde, Jean-Claude Sommier, grand-prévôt de Saint-Dié, archevêque de Césarée et chambellan du pape.

Parmi eux, dom Mathieu Petitdidier, évêque de Macra, est abbé de Senones. Avec son *Traité sur l'infailibilité pontificale*, il s'oppose au gallicanisme que les Français aimeraient voir s'installer aussi en Lorraine. Il est aussi un conseiller écouté à la cour ducale comme dans sa congrégation. Certes acquis au jansénisme, il fait néanmoins montre d'une grande retenue qui lui permet d'accéder aux supériorités et de contrer la progression de la France en Lorraine donc, d'une certaine manière de faire œuvre de nationalisme lorrain tout en étant bien un élément de l'ultramontanisme lorrain auquel s'attache le duc Léopold pour favoriser son rêve d'un évêché lorrain même si celui-ci doit se créer au détriment des abbayes.

2) Avec des effets concrets

Les règles concernant la nomination des abbés ne sont pas les mêmes en France et en Lorraine. Cette volonté d'indépendance et de bien marquer leur différence qu'ont les abbayes toulouses, se voit également dans le refus des bénédictins de recevoir comme la coutume l'a établi, les

¹⁶ M.-H. COLIN, *Les Saints lorrains, entre religion et identité régionale, fin XVI^e-XIX^e siècle* Nancy, éditions Place Stanislas, 2010

chanoines de la cathédrale et de modifier leur présence dans ce même chapitre cathédral lors des fêtes de la Saint-Etienne. C'est durant cette période que meurt la duchesse douairière de Lorraine, Elisabeth-Charlotte. Son corps en chemin pour la chapelle funéraire des ducs à Nancy, depuis son douaire de Commercy, fait halte pour la nuit à l'abbaye Saint-Epvre de Toul. Là, les bénédictins ferment leurs portes à l'évêque et au clergé de la ville qui venaient rendre hommage à la duchesse. C'est une véritable guerre liturgique à laquelle se livrent les vannistes et le chapitre cathédral qui finit par porter l'affaire au Parlement de Metz. Les vannistes sont condamnés à perpétuer la tradition des échanges avec le chapitre cathédral. Dans les faits, ils ne s'y emploieront qu'un minimum.

C'est dans le contexte troublé du XVII^e siècle que les prétentions à l'exemption des abbayes vosgiennes prennent une allure beaucoup plus virulente. L'évêque de Toul et les supérieurs de ces maisons n'arrivent pas à trouver un accord et le statu quo persiste. Les monastères ne portent que la mention *nullius diœcesis* à côté de leur nom et font donner, en Alsace, par les évêques de Bâle ou de Strasbourg, les sacrements qu'ils ne peuvent conférer. De même, pour les sacrements ne pouvant être donnés que par un évêque comme la confirmation et l'ordre, et pour la bénédiction abbatiale, il est fait appel aux évêques alsaciens et bâlois. Les abbés de Senones et Moyenmoutier sont consacrés dans leur charge à Molsheim ou au Mont-Sainte-Odile. La confirmation est donnée à Moyenmoutier en 1665 par le suffragant de l'évêque de Strasbourg, évêque *in partibus* de Tripoli.

Le pape finit d'ailleurs par entériner cette situation lors des discussions à propos de l'érection d'un évêché en y nommant des évêques *in partibus infidelium* au début du XVIII^e siècle, ce qui achève d'affranchir les monastères vosgiens de la tutelle toulouise. De plus, ils argumentent aussi qu'un territoire homogène comme le leur mérite son érection en diocèse car il ne touche le domaine toulouais qu'au nord et à l'ouest. Et enfin, Léon IX, le pape lorrain, aurait donné à ces abbayes de la montagne vosgienne, le droit de s'adresser à l'évêque de leur choix pour les fonctions qui dépendent du caractère épiscopal. Néanmoins, avec le départ pour l'Autriche de l'éphémère duc François III, les religieux de la croix sacrée perdent un appui de taille. De plus, Stanislas réclame en 1737 un indult lui permettant de nommer aux bénéfices ecclésiastiques à l'instar de ce qui se pratique en France. L'indult parvient en avril 1740 mais exclut les abbayes chefs d'ordre ce qui va permettre à Moyenmoutier de rester régulière jusqu'à la Révolution française.

L'on sent là des religieux soutenant ou dénigrant les sièges épiscopaux et notamment Toul qui se montre le plus ardent défenseur de ses privilèges. Ainsi, le capucin Benoît Picard qui rédige un *Pouillé* du diocèse de Toul accumule-t-il les preuves de l'ancienneté de la ville et du siège épiscopal. L'histoire est utilisée pour son propos et les vannistes, à leur manière plus discrète, s'en font l'écho dans leurs grandes maisons *nullius*. Au cours de cette lutte pour l'indépendance, le recours aux fondateurs est essentiel car ils ont agi comme des évêques : apportant le christianisme, convertissant les populations, érigeant des chapelles, modelant le territoire. Ainsi, ils sont de vrais évêques des premiers temps et les maisons qu'ils ont créées, sont fondées à l'exemption¹⁷. De plus, le concile de Trente, reconnaît l'immédiateté des congrégations et par là-même, une certaine exemption des abbayes qui y sont regroupées.

L'abbaye de Senones, en terre d'Empire, est bien partie prenante dans les revendications à l'immédiateté. Concrètement, ces revendications passent par le refus des visites pastorales faites par l'évêque de Toul. Ce sont les abbés eux-mêmes qui les font dans leurs territoires. Parmi les plus sourcilleux sur les questions protocolaires, figure sans conteste dom Alliot, abbé de Moyenmoutier (1676-1705), qui, apprenant l'arrivée de l'évêque de Toul à Raon l'Etape, ville dépendant de l'abbaye, s'y rend pour l'accueillir revêtu des ornements épiscopaux, histoire de lui rappeler que l'immédiateté de l'abbaye vaut aussi pour les paroisses qui en dépendent et qu'il

¹⁷ F. HENNRİYOT, L. JALABERT, P. MARTIN (dir), *Atlas de la vie religieuse en Lorraine à l'époque moderne*, Metz, éditions Serpenoises, 2012, p. 32

n'est pas question que l'évêque toulinois visite pastoralement cette paroisse. L'évêque de Toul est obligé de descendre de cheval lorsqu'il est accueilli par l'abbé Alliot qui l'invite tout-de-même à dîner à l'abbaye en hôte de marque mais non comme l'évêque du lieu.

Même dom Calmet, toujours très prudent, prend garde à ce que l'exemption de son abbaye senonaise ne puisse être remise en cause lorsqu'il demande à l'évêque de Toul, Scipion-Jérôme Bégon de venir donner la confirmation dans son monastère pour les chrétiens des territoires des deux abbayes de la vallée du Rabodeau. Ainsi, il fait noter dans le registre des délibérations capitulaires que l'évêque de Toul est venu sur son invitation expresse, qu'il a été reçu "en cette abbaye en la manière accoutumée prescrite par le pontifical romain toutefois sans le dais et l'encens, mais comme simple prélat, n'ayant aucune juridiction en ce monastère". Cependant, les tensions semblent alors quelque peu retombées car les évêques de Toul sont sollicités ensuite régulièrement pour donner la confirmation à Senones montrant un certain apaisement entre l'abbaye et le siège épiscopal, apaisement qui ne devait pas être partagé par sa voisine de Moyenmoutier et particulièrement son abbé d'alors, dom Humbert Barrois qui, s'il envoie ses fidèles à Senones, ne reçoit pas le prélat toulinois. Néanmoins, lorsqu'il s'agit d'ordinations diaconales ou presbytérales, dom Calmet oriente ses religieux et prêtres séculiers vers l'évêque de Bâle ou son suffragant, voire vers l'archevêque de Trèves, mais aucunement vers le prélat toulinois.

Conclusion

C'est une longue histoire de relations complexes et volatiles qui lient les bénédictins et les évêques de Toul. Au gré du contexte, des aléas politiques et religieux, celles-ci peuvent se tendre, se distendre, se rapprocher. La crise janséniste qui touche la région voit les tensions croître rapidement entre les moines et les évêques mais aussi, au sein de la congrégation. Autre sujet de discordance bien que nettement moindre, la mainmise progressive de la France sur la Lorraine. L'une et l'autre expliquent la rivalité et les vellétés d'indépendance - d'immédiateté - des abbayes et tout particulièrement celles de la montagne vosgienne. Cependant, aucune trace de réelle rupture n'a pu être observée : pas d'excommunication et quasiment aucun cas d'interdit.